

Procès-verbal du conseil de la
Municipalité de Saint-Pierre-de-Lamy

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
COMTÉ DU TÉMISCOUATA
MUNICIPALITÉ DE SAINT-PIERRE-DE-LAMY

À une séance ordinaire du Conseil de de la municipalité, tenue à la salle du conseil située au sous-sol du 115, route de l'Église, le 4 novembre 2024 à 20h et laquelle sont présents son honneur la Mairesse Francine DUBÉ, et les conseillers et conseillères suivants :

Monsieur Alain APRIL
Madame Diane LEPAGE
Madame Valérie BEAULIEU

ÉTAIENT ABSENTS :

Aucune absence.

Formant quorum sous la présidence de la Mairesse.

M. Jean-Michel Meilleur, directeur général et secrétaire-trésorier par intérim est également présent.

24-060434 ORDRE DU JOUR

1. Mot de bienvenue
2. Déclaration de conflit d'intérêts
3. Résolution – Adoption de l'ordre du jour
4. Dépôt du bordereau des correspondances
5. Résolution – Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 octobre 2024
6. Résolution - Adoption des comptes du mois d'octobre 2024
7. Compte-rendu des réunions et suivi des dossiers
 - a. MRC par Francine Dubé
 - b. Service incendie par Renaud Bérubé
 - c. RIDT par Valérie Beaulieu
8. Résolution – Demande de paiement no 2 pour la réfection du chemin Principal
9. Résolution – Embauche de deux chauffeurs-opérateurs à temps partiel et sur appel pour la saison hivernale 2024-2025
10. Résolution – Achat de sel de déglçage pour la saison hivernale 2024-2025
11. Résolution – Lettre d'entente avec la municipalité de Saint-Honoré pour de l'entraide entre les deux municipalités pour la saison hivernale 2024-2025
12. Résolution – Entente relative à l'établissement d'un plan d'entraide intermunicipale en matière de gestion de l'automatisation des stations de lavage et de débarcadères municipaux
13. Résolution – Avis de vente par la MRC pour paiement de taxes en retard 2024, 2023 et les années antérieures
14. Résolution - Avis de motion et dépôt du projet de règlement no 2024-05 fixant le nombre de membres composant le conseil municipal
15. Varia
 - a.
 - b.
16. Période de questions.
Résolution – Fermeture de la séance

24-060435 MOT DE BIENVENUE

Mme la Mairesse souhaite la bienvenue aux membres du conseil et aux 9 personnes dans la salle.

24-060436 DÉCLARATION DE CONFLIT D'INTÉRÊTS

Chaque membre du conseil est invité, à la suite de la lecture de l'ordre du jour proposé, de signifier toute déclaration de conflit d'intérêts en lien avec la présente séance.

Aucun membre du conseil n'a déclaré de conflit d'intérêts.

24-060437 RÉOLUTION - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ par Valérie Beaulieu et RÉSOLU UNANIMENT

D'adopter l'ordre du jour de cette séance ordinaire, tel que déposé, en laissant le point varia ouvert.

ADOPTÉE

24-060438 DÉPÔT DU BORDEREAU DES CORRESPONDANCES

Monsieur Jean-Michel Meilleur dépose aux membres du conseil le bordereau des correspondances.

24-060439 RÉOLUTION - ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 07 OCTOBRE 2024

IL EST PROPOSÉ par Alain April et RÉSOLU UNANIMENT

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 07 octobre 2024 tel que rédigé.

ADOPTÉE

24-060440 RÉOLUTION – ADOPTION DES COMPTES DU MOIS D'OCTOBRE 2024

La liste des comptes du mois d'octobre 2024 a été remise aux membres du conseil comme le prescrit la loi.

IL EST PROPOSÉ par Diane Lepage et RÉSOLU UNANIMENT

D'approuver les comptes du mois d'octobre 2024 :

Comptes payés pendant le mois :

Salaires et avantages sociaux : 4150,35\$
Rémunération des élus : 1173,32\$
Fournisseurs et sous-traitants : 14 865,23\$
Total : 20 188,93\$

Comptes à payer au 31 octobre 2024 :

Fournisseurs et sous-traitants : 20 685,40\$

Total pour le mois : 40 874,33\$

Procès-verbal du conseil de la
Municipalité de Saint-Pierre-de-Lamy

ET que le conseil approuve les comptes à payer du mois d'octobre 2024 et autorise le paiement des déboursés payés inscrits sur la liste.

Certificat de crédits suffisants :

Je soussigné Jean-Michel Meilleur, directeur général et secrétaire-trésorier par intérim, certifie que la municipalité dispose des crédits suffisants pour les dépenses ci-dessus décrites.

Jean-Michel Meilleur, directeur général et secrétaire-trésorier par intérim

ADOPTÉE

24-060441 COMPTE-RENDU DES RÉUNIONS ET SUIVI DES DOSSIERS

Les personnes suivantes font rapport des réunions qui ont eu lieu pendant le dernier mois et du suivi des dossiers en cours :

- A. Par Francine Dubé, MRC
- B. Par Renaud Bérubé, Service incendie
- C. Par Valérie Beaulieu, RIDT

24-060442 RÉOLUTION – DEMANDE DE PAIEMENT NO 2 POUR LA RÉFECTION DU CHEMIN PRINCIPAL

ATTENDU QUE l'entrepreneur en charge des travaux de réfection du chemin Principal a déposé la demande de paiement no 2;

ATTENDU QUE la firme Bouchard Service-Conseil a étudié la demande de paiement no 2 et déclare celle-ci conforme aux travaux exécutés;

IL EST PROPOSÉ par Valérie Beaulieu et RÉSOLU UNANIMEMENT

D'accepter la demande de paiement no 2 au montant 339 234,22\$ taxes incluses.

De mandater M. Jean-Michel Meilleur à faire le paiement à l'entrepreneur et signer tout document pour exécuter cette dernière.

ADOPTÉE

24-060443 RÉOLUTION – EMBAUCHE DE DEUX CHAUFFEURS-OPÉRATEURS À TEMPS PARTIEL ET SUR APPEL POUR LA SAISON HIVERNALE 2024-2025

ATTENDU QUE la municipalité assure le déneigement de son propre périmètre urbain;

ATTENDU QUE les opérations de déneigement demandent des heures consécutives de travail qui doivent être réparti sur plusieurs quarts de travail;

ATTENDU QUE les chauffeurs-opérateurs doivent impérativement se relayer pour respecter leurs cycles d'heures de conduite et de repos sur une période donnée;

ATTENDU QU'IL est nécessaire pour la municipalité d'embaucher deux chauffeurs-opérateurs à temps partiel et sur appel;

IL EST PROPOSÉ par Diane Lepage et RÉSOLU UNANIMEMENT

Procès-verbal du conseil de la
Municipalité de Saint-Pierre-de-Lamy

De procéder à l'embauche de M. Luc Malenfant et M. Gilles Bélanger pour la saison hivernale 2024-2025.

De rémunérer Messieurs Malenfant et Bélanger selon l'échelle salariale en vigueur;

De mandater M. Jean-Michel Meilleur à procéder à l'embauche des deux personnes et signer tout document pour exécuter cette dernière.

ADOPTÉE

24-060444 RÉSOLUTION – ACHAT DE SEL DE DÉGLAÇAGE POUR LA SAISON HIVERNALE 2024-2025

ATTENDU QUE l'utilisation de sel de déglacage est nécessaire à l'entretien des voies publiques et à la sécurité des usagers de la route en période hivernale;

ATTENDU QUE le fournisseur Sel Windsor possède une place de stockage au port de Gros-Cacouna et est le plus proche de la municipalité;

ATTENDU QUE Sel Windsor a présenté une soumission conforme aux demandes de la municipalité pour la fourniture et le transport de sel de déglacage;

IL EST PROPOSÉ par Alain April et RÉSOLU UNANIMEMENT

D'acheter 50 tonnes de sel de déglacage en vrac de Sel Windsor à partir du port de Gros-Cacouna au taux de 140,29\$/t. m. transport inclus et taxes exclues.

De mandater M. Jean-Michel Meilleur à faire les démarches nécessaires pour procéder à l'achat et signer tout document pour exécuter cette dernière.

ADOPTÉE

24-060445 RÉSOLUTION – LETTRE D'ENTENTE AVEC LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-HONORÉ POUR DE L'ENTRAIDE ENTRE LES DEUX MUNICIPALITÉS POUR LA SAISON HIVERNALE 2024-2025

ATTENDU QUE les municipalités de Saint-Pierre-de-Lamy et Saint-Honoré sont limitrophes;

ATTENDU QUE les deux municipalités désirent joindre leurs ressources en prévision de la prochaine saison hivernale;

ATTENDU QUE les deux municipalités désirent mettre sur papier une entente d'entraide qui vient préciser les modalités et conditions à respecter;

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance de cette lettre d'entente à intervenir entre les deux municipalités;

IL EST PROPOSÉ par Alain April et RÉSOLU UNANIMEMENT

D'accepter la lettre d'entente tel que présentée aux membres du conseil.

De mandater M. Jean-Michel Meilleur, directeur général et secrétaire-trésorier par intérim et Mme Francine Dubé, mairesse à signer la lettre d'entente et tout document pour exécuter cette dernière.

ADOPTÉE

24-060446 RÉSOLUTION – ENTENTE RELATIVE À L'ÉTABLISSEMENT D'UN PLAN D'ENTRAIDE INTERMUNICIPALE EN MATIÈRE DE GESTION DE L'AUTOMATISATION DES STATIONS DE LAVAGE ET DE DÉBARCADÈRES MUNICIPAUX

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Pierre-de-Lamy souhaite conclure une entente avec la MRC de Témiscouata afin d'obtenir une aide en gestion de l'automatisation de lavage reconnue et des débarcadères municipaux ;

IL EST PROPOSÉ par Valérie Beaulieu et RÉSOLU UNANIMENT

De mandater M. Jean-Michel Meilleur, directeur général et secrétaire-trésorier par intérim et Mme Francine Dubé, mairesse à signer l'entente relative à l'établissement d'un plan d'entraide intermunicipale en matière de gestion de l'automatisation des stations de lavage reconnues et des débarcadères municipaux.

ADOPTÉE

24-060447 RÉSOLUTION – AVIS DE VENTE PAR LA MRC POUR PAIEMENT DE TAXES EN RETARD 2024, 2023 ET ANNÉES ANTÉRIEURES

ATTENDU QUE des contribuables ont des soldes en retard pour le paiement des taxes municipales pour les années 2024, 2023 et les années antérieures;

ATTENDU QUE le paiement de taxes en retard entraine des conséquences considérables sur les finances de la municipalité;

ATTENTU QUE les membres du conseil ont pris connaissance de la liste et des montants dus à la municipalité;

IL EST PROPOSÉ par Diane Lepage et RÉSOLU UNANIMENT

D'entreprendre des procédures concernant les propriétés sur lesquels des taxes sont en retard et qui demeurent impayés auprès des contribuables impliqués.

Dans le cas de non-paiement des sommes dû, se prévaloir de son droit de vente et d'adjudication des immeubles pour non-paiement des taxes par la MRC de Témiscouata selon l'article 1022 du *Code Municipal*.

De mandater M. Jean-Michel Meilleur à faire les démarches nécessaires pour procéder à la récupération des sommes incluant la vente par la MRC de Témiscouata et signer tout document pour exécuter cette dernière.

ADOPTÉE

24-060448 RÉSOLUTION - AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NO 2024-05 FIXANT LE NOMBRE DE MEMBRES COMPOSANT LE CONSEIL MUNICIPAL

ATTENDU QU'IL est à propos d'adopter un projet de règlement fixant le nombre de membres composant le conseil municipal;

IL EST PROPOSÉ

Procès-verbal du conseil de la
Municipalité de Saint-Pierre-de-Lamy

QUE Monsieur Alain April conseiller par la présente donne avis de motion qu’il sera adopté à une séance subséquente, le règlement numéro 2024-05 fixant le nombre de membres composant le conseil municipal.

QUE Madame Diane Lepage conseillère par la présente dépose le projet de règlement numéro 2024-05 fixant le nombre de membres composant le conseil municipal.

ADOPTÉE

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la Municipalité se compose actuellement du maire et de six (6) conseillers;

CONSIDÉRANT QUE le territoire de la Municipalité n’est pas divisé aux fins électorales;

CONSIDÉRANT QUE suivant le décret publié à la Gazette officielle du Québec le 27 décembre 2023 (pages 6374 et suivantes), la population de la Municipalité est de 141 habitants;

CONSIDÉRANT QUE l’article 44.1 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (RLRQ, c. E-2.2) (*LERM*) autorise le conseil « d’une municipalité de moins de 2 000 habitants et dont le territoire n’est pas divisé aux fins électorales » à adopter un règlement pour que le conseil soit plutôt composé du maire et de quatre (4) conseillers;

CONSIDÉRANT QUE ce règlement doit, d’une part, être adopté conformément à la procédure prévue à la loi et, d’autre part, être adopté au plus tard le 31 décembre de l’année civile « qui précède celle où doit avoir lieu l’élection générale »;

CONSIDÉRANT QUE le conseil juge opportun d’adopter un tel règlement;

CONSIDÉRANT QUE le directeur général et secrétaire-trésorier par intérim indique que le présent règlement a pour objet, conformément à l’article 44.1 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (*LERM*), de prévoir que le conseil sera composé, à compter de la prochaine élection générale, du maire et de quatre (4) conseillers;

EN CONSÉQUENCE, LE CONSEIL DÉCRÈTE CE QUI SUIIT :

Article 1. Composition du conseil

Le conseil de la Municipalité se compose du maire et de (quatre) conseillers.

Article 2. Entrée en vigueur et prise d’effet

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Il s’applique à compter de la prochaine élection générale, conformément au 3^e alinéa de l’article 44.1 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (*LERM*).

ADOPTÉE

24-060449 VARIA

- A. S/O
- B. S/O

24-060450 PÉRIODE DE QUESTIONS

À 20h20, Mme Francine Dubé, mairesse, donne la parole à l’assemblée pour la période de questions.

Procès-verbal du conseil de la
Municipalité de Saint-Pierre-de-Lamy

Questions autour de la table : aucune question

Questions dans la salle :

- Cadets de la SQ
- Dépôt du rôle triennal
- Direction générale
- Travaux sur le chemin principal
- Déneigement MTQ par Saint-Honoré
- TECQ 2024-2028
- Coordination des travaux

24-060451 RÉOLUTION – FERMETURE DE LA SÉANCE

ATTENDU QUE l'ordre du jour est épuisé;

IL EST PROPOSÉ par Valérie Beaulieu et RÉSOLU UNANIMENT

De déclarer la séance levée

ADOPTÉE

Signatures

Je, Francine Dubé, mairesse, atteste que la signature du présent
procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions
qu'il contient au sens de l'article 142.2 du Code municipal.

Francine Dubé, mairesse

Jean-Michel Meilleur, directeur général et secrétaire-trésorier par
intérim